

COMPTE -RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2018.

Présents : Max CLAVAL, Gisèle BOURDET, Patricia GINEZ, Magalie JUGIE, Gérard COUTELLIER, Sylvie JAYLE.

Absents : Christian DESSOLY, Amandine POUGET, Jérôme SOULETIE pouvoir à Gérard COUTELLIER, Laurent BRESSY, Didier ROCHE.

Assistait en outre : Monsieur Alain SIMONET, président de la communauté de communes du Midi Corrézien

Secrétaire de séance: Gisèle BOURDET

1) Point sur la Communauté de Communes Midi Corrézien par son Président Monsieur Alain SIMONET

Monsieur Simonet fait une présentation de la communauté des communes du Midi Corrézien : personnel, emprunts en cours, compétences, budget...et répond aux questions des conseillers municipaux.

2) Vote du taux de taxes 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité les taux des taxes suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	258 700	11.42	29 544
Taxe foncière (bâti)	166 100	11.48	19 068
Taxe foncière (non bâti)	24 500	102.55	25 125
TOTAL			73 737

3) Aides aux collectivités / contractualisation départementale 2018/2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités 2018-2020.

Le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1.7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département

4) Point sur le Prêt Caisse des dépôts et consignation

Pour le financement d'un programme de voirie, le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un prêt pour un montant total de 90 000 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation des fonds

5) Décision modificative du budget communal.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire approuve, à l'unanimité, l'augmentation de crédit correspondant à l'emprunt de 90 000 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

6) Point sur le projet de restaurant

Corrèze ingénierie a réalisé une étude concernant la faisabilité d'un projet d'achat et de réhabilitation du restaurant. Le maire présente au conseil municipal les conclusions de cette étude.

7) Questions diverses

Le défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie est défectueux, un devis pour son remplacement a été demandé, le conseil municipal accepte ce devis.

Les riverains de la voie communale n°12 ont adressé un courrier à la mairie pour signaler la vitesse excessive des véhicules et demander une limitation de vitesse : le conseil municipal décide à l'unanimité la pose de panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h.

Un devis va être demandé pour la réfection des piles et des marches du cimetière.